



N/R : SC/NA 20/21

Paris, le 17 novembre 2020

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale, de la**  
**Jeunesse et des Sports**  
**110, rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

Objet : suspension des formations non-urgentes

Monsieur le Ministre,

Le SE-Unsa réitère, par le présent courrier, sa demande de report des formations et réunions qui ne présentent pas de caractère urgent ou nécessaire au bon fonctionnement de notre système éducatif ou du parcours professionnel de nos collègues.

Si le message d'appel à la « modération » de Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines, auprès des services académiques et départementaux, a bien été entendu par certains territoires, il est loin de l'avoir été partout. Nous continuons d'avoir des retours de maintien de formations, de réunions ou encore d'animations pédagogiques, dont il est bien difficile d'en saisir le caractère nécessaire et indispensable, alors que nos collègues sont appelés à composer avec de nombreuses autres priorités dans le contexte sanitaire actuel accompagné du renforcement du plan Vigipirate.

Cette obstination à maintenir des formations non-urgentes contribue à accentuer la fatigue et l'exaspération des personnels. Nous vous alertons une nouvelle fois sur le risque réel d'épuisement physique et psychologique de la profession.

Le bon sens et la modération de certains rectorats et de certaines directions départementales, qui reportent ces formations et préservent néanmoins le parcours des professionnels engagés dans des dispositifs particuliers, doit pouvoir s'observer sur l'ensemble du territoire. Pour cette raison nous vous demandons une nouvelle fois d'établir une consigne claire et visible concernant la suspension des formations non-urgentes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**

Copie à Mme Isabelle Bourhis, Conseillère sociale